

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Module interprofessionnel** **2023-2024**

Code T.TS.SO354.IntroEETP.F.23	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS * 6 crédits ECTS	Langue <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> français - allemand <input type="checkbox"/> français - anglais
---	---

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

4.1_Partie « inter-professionnalité et collaboration interinstitutionnelle »

Compétences

7) Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité

Objectifs d'apprentissage de cette partie : développer chez l'étudiant.e la capacité à :

- Collaborer entre les travailleur.euse.s sociaux.ales avec mandat sous contrainte et/ou contractualisé et les travailleur.euse.s sociaux.ales dans une pratique de libre adhésion.
- Les modalités de collaboration prescrites au plan institutionnel ou interinstitutionnel et les modes de collaboration « réels » mis en œuvre par les travailleur.euse.s sociaux.ales et les partenaires du réseau.
- Le co-accompagnement par les partenaires du réseau versus la référence portée par l'un des partenaires du réseau.
- Mieux comprendre les nuances entre multi – pluri – inter – trans – disciplinarité pour mieux agir ensuite sur le terrain.
- Les asymétries en termes de pouvoir dans et entre les champs d'intervention (administration, travail social, médical, justice, etc.).
- Le partage de l'information dans une organisation et/ou dans le réseau (secret professionnel, secret de fonction, secret partagé, etc.) : forces et limites.
- Les dilemmes constatés et les propositions pour améliorer la collaboration dans les organisations et dans le réseau.
- Comprendre les complexes mécanismes agissant sur « la santé et la souffrance au travail ainsi que le burn out » dans le champ du travail social. Sensibilisation au « Manifeste pour sortir du mal-être au travail ».

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

5.1_Partie « inter-professionnalité et collaboration interinstitutionnelle »

Contenus :

Les contenus permettent l'exploration et l'analyse des collaborations interprofessionnelles et interinstitutionnelles dans le réseau œuvrant dans le champ du travail social.

Alternance de cours théoriques et « atelier d'implication ». Ces derniers sont inspirés de l'analyse de pratiques et des "groupes d'implication" mis en place par Vincent De Gaulejac (RISC - sociologie clinique). Nous avons dénommé cette approche pédagogique « atelier d'implication ». Ils permettront aux étudiant.e.s d'amener des situations problématiques directement de leurs terrains respectifs puis de travailler leurs vignettes collectivement tout en étant soutenu par le regard expert des enseignant.e.s.

Les parties théoriques permettent de saisir la spécificité et la complexité des métiers du travail social et de la santé à partir d'exemples concrets de soignant.e#s et de travailleur#se#s sociaux pour mettre en exergue les difficultés, les opportunités, les particularités, les points d'interaction communs qu'ils rencontrent dans leur vie professionnelle en termes de collaboration interprofessionnelle.

Dans la partie du module dite « atelier d'implication », les futur#e#s professionnel#le#s du social vont se retrouver ensemble pour construire une pratique collaborative permettant une intervention commune dans des situations complexes. Ainsi, iels pourront acquérir des compétences dans la collaboration interprofessionnelle pour saisir la complexité des situations et construire une pratique collaborative réflexive à partir de l'interaction des différents cadres épistémologiques qui soutiennent chaque profession.

Quand les collaborations interprofessionnelles sont déficientes ou inexistantes, mieux comprendre les complexes mécanismes agissant sur « la santé et la souffrance au travail ainsi que le burn out » dans le champ du travail social permet aux professionnel.le.s de rester sujet de ces processus, d'agir de manière pertinente.

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'évaluation consiste en un examen oral de groupe (2 personnes sauf exception admise par le responsable de module) ainsi que la participation obligatoire et active à 80% des cours du module. Une tolérance de 20% d'absences justifiées est acceptée. Par contre toute absence non justifiée entraîne la non validation du module.

Les directives de travail et les critères sont communiqués au début du module. Les conditions d'évaluation sont portées à la connaissance des étudiant.e.s au plus tard un mois avant la date des examens oraux. Pour que le module soit validé, l'étudiant.e doit obtenir une note comprise entre A et E (un minimum de 18 points est exigé pour valider le module).

L'étudiant.e qui obtient un F à ce module peut alternativement : a) se présenter à une nouvelle évaluation du module concerné lors d'une deuxième session prévue durant la même année académique ; b) fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module concerné l'année académique suivante.

Un nouvel échec à la répétition de ce module aura pour conséquence un échec définitif au module et entraînera l'exclusion de la filière (art. 14, let. b du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social).

La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite, ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et l'exclusion de la filière est prononcée.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

9 Bibliographie

Une bibliographie complète est remise au début du module.

10 Enseignant-e-s

Angus Xavier
Beugger André
Hochstaetter Olivier
Huc Denis
Mercier Nathalie
Rizzo Roberto

Responsable de module *

Denis Huc

Descriptif validé le *

18 septembre 2023

Descriptif validé par *

Sophie Rodari, responsable de filière